

Compte rendu du conseil municipal de la commune de Tarentaise (Loire) en date du 18 mai 2019

Présents : Mmes Évelyne ESTELLÉ, Michèle PEYRON, Martine VIALLET, MM. Louis BESSON, Mickaël BLACHON, Daniel OPRANDI (arrivé à 9h36), Jacques BROUSSOU.

Absents : Mme Josiane PASCAL (pouvoir donné à Louis BESSON).

Secrétaire de séance : Louis BESSON.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9 heures 30 précises.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 mai 2019

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

Madame le Maire demande s'il y a des questions orales à étudier en fin de séance. Les réponses étant négatives, il est passé aussitôt à l'ordre du jour.

1/ Choix de l'entreprises pour le lot 3 du centre technique municipal

Arrivée de Daniel OPRANDI à 9h36.

Madame le Maire rappelle que le lot 3 a dû être déclaré infructueux, la seule offre enregistrée étant inacceptable, son prix excédant les crédits budgétaires alloués au marché. Elle signale que, en conséquence, et conformément au code de la commande publique, de nouvelles entreprises ont été directement consultées et que deux ont fait une offre : l'entreprise GUION Métallurgie, de Félines (Ardèche) pour un montant de 67 980,50 € HT et l'entreprise GONIN Bertrand, de Saint-Victor-sur-Rhins pour un montant de 65 000,00 € HT.

Suivant en cela la proposition du bureau d'études, madame le Maire propose de retenir l'entreprise GONIN Bertrand, ce qui est approuvé à l'unanimité.

2/ Modalités de vente et d'utilisation des cartes de cantine d'ici la rentrée scolaire 2019

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de nouveaux tarifs de cantine applicables à compter de la rentrée 2019. Elle demande à Louis BESSON de présenter sa proposition de précisions à ce sujet.

Le prix des cartes de cantine sera modifié le 6 juillet 2019. Avant cette date, il ne sera plus vendu de cartes de cantine sauf dans le cas où l'acheteur démontrera qu'il n'en a plus à sa disposition, ou que celles qu'il possède encore ne couvrent pas suffisamment de repas, alors qu'il va avoir à régler des repas d'ici le 5 juillet 2019. Les cartes précédemment vendues ainsi que celles vendues dans ces conditions, si elles n'ont pas été entièrement utilisées au 6 juillet 2019, pourront l'être à partir de la rentrée 2019 pour les repas restants, cela sans supplément de coût.

Ces dispositions sont approuvées à l'unanimité.

Questions diverses

Louis BESSON indique que le document relatif à la répartition entre eau potable et assainissement collectif qui a été remis aux élus lors du conseil municipal précédent comportait une erreur, un montant n'ayant pas été placé dans la bonne colonne mais que, depuis, tous les membres ont reçu le document corrigé.

Il y apparaît que le service d'adduction d'eau potable et celui d'assainissement collectif sont tous deux en excédent sur l'année 2018, d'environ 13 000 € pour l'un et 6 000 € pour l'autre. Louis BESSON rappelle que ces excédents permettent de procéder à davantage de travaux sur les réseaux concernés.

Des informations sont données concernant le très haut débit : le point de mutualisation du Bessat n'est pas encore en service mais des travaux ayant lieu ces temps-ci dans la commune de Tarentaise pour faire passer le câble optique d'alimentation.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, madame le Maire lève la séance : il est précisément 9h50.

Affiché le 22 mai 2019
Le Maire
Évelyne Estellé